



PRÉFET DE LA LOIRE

SOUS-PREFECTURE DE ROANNE

Bureau des Libertés et de la Sécurité Publiques

Commissions Médicales

EXAMENS SANGUINS À EFFECTUER SUITE À SUSPENSION POUR ALCOOLÉMIE

PREVOIR UN DELAI SUFFISANT POUR RECEVOIR VOS RESULTATS AVANT VOTRE RDV

▲ RÉSULTATS À APPORTER LE JOUR DE LA VISITE MÉDICALE

EXAMENS SANGUINS A EFFECTUER :

ANALYSES D'URINES : RECHERCHES

- NF
- Transaminases/CDT
- Gamma GT et VGM

Date :

Cachet du laboratoire :

* le laboratoire prendra soin de vérifier l'identité de l'intéressé et d'apposer son cachet sur le présent formulaire

Les analyses sont à effectuer auprès du laboratoire d'analyses médicales de votre choix et devront être apportées le jour de la visite médicale.

En cas de non présentation, la visite médicale sera annulée.

En cas de doute sur les résultats d'analyses produits, les médecins pourront demander une contre-expertise aux frais de l'intéressé.

S'agissant d'un examen de prévention, les frais engagés ne peuvent être pris en charge par la Sécurité Sociale et le laboratoire ne peut en aucun cas délivrer de feuille de maladie.

Attention, en cas de suspension pour une durée **de 6 mois** ou plus ou/annulation de votre permis, **des tests psychotechniques sont obligatoires**. Ils doivent être effectués auprès d'un centre agréé, dont la liste figure sur le site internet de la Préfecture de la Loire.